**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2022**

L’an deux mil vingt-deux le huit février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Christophe BAGUET.

Etaient présents : Laurent BACH, Maurice DECAT, Caroline MARX, Jacques BACH, Christelle LESCAT, Martial QUINTON, Caroline PETEAU, Isabelle DAVEAU, Laurence DUFIET, Anne-Elisabeth BOURGUIGNON, Harold MAXIMO, Franck LAUGIER et Victor LOPES

Absent excusé : Virginie DECAT qui a donné pouvoir à Maurice DECAT.

Absent : néant

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Laurence Dufiet.

**1/ Approbation du compte-rendu du 09 novembre 2021**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l’unanimité le compte-rendu de la réunion du 09 novembre 2021.

**2/ Ajout d’un sujet à l’ordre du jour**

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d’ajouter à l’ordre du jour :

- Demande de subvention au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité l’ajout d’un sujet à l’ordre du jour.

**3/ Création de poste**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget de la commune ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu le départ pour mutation de Mme Aude JOLY le 09 avril 2022 ;

Vu le départ en retraire de Mme Corinne LEROY le 01 aout 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l’unanimité la création :

* d’un poste d’adjoint d’animation à temps complet avec effet au 11 avril 2022
* d'un poste d’Adjoint Technique à temps partiel (26 heures maximum) avec effet au 22 août 2022.

**4/ Suppression de la prime d’installation**

Considérant un contexte budgétaire contraint ;

Considérant la mise en place du RIFSEP et notamment du CIA ;

Monsieur le Maire propose de supprimer la prime d’installation versée au personnel lors de leur titularisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l’unanimité la suppression de la prime d’installation.

**5/ Numérotation rue de la Fontaine Saint Martin**

Vu la demande de M. Mandagot pour l’obtention d’un numéro pour sa parcelle en date du 27 janvier 2022.

M. Le Maire propose au Conseil municipal ce qui suit :

* Parcelle C623 : 09 rue de le Fontaine St Martin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l’unanimité la proposition de M. le Maire

**6/ Demande de Subvention au titre de la DETR (Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux)**

Vu les articles L. 2334-32 à L.2334-39 et R.2334-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Monsieur le Maire expose que les projets de :

* Aménagement des bureaux de la mairie, et dont le coût prévisionnel s’élève à 22 067,26 € HT soit 26 480,71 € TTC. Travaux susceptibles de bénéficier d’une subvention au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 26 480,71 € TTC

DETR : 17 653,80 € *(Taux Max de 80% du coût H.T)*

Autofinancement communal : 8 826,91 € TTC

L’échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 2ème semestre de l’année en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité :

-         arrêter les projets de travaux proposés par Monsieur le Maire,

-         adopter le plan de financement exposé ci-dessous

-         solliciter une subvention au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR)

**7/ Demande de Subvention au titre de la DETR (Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux)**

Vu les articles L. 2334-32 à L.2334-39 et R.2334-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Monsieur le Maire expose que les projets de :

* Aménagement d’une liaison douce Chemin de la Bretonnière, et dont le coût prévisionnel s’élève à 16 800,00 € HT soit 20 160,00 € TTC. Travaux susceptibles de bénéficier d’une subvention au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 20 160,00 € TTC

DETR : 13 440,00 € *(Taux Max de 80% du coût H.T)*

Autofinancement communal : 6 720,00 € TTC

L’échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 2ème semestre de l’année en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité :

-         arrêter les projets de travaux proposés par Monsieur le Maire,

-         adopter le plan de financement exposé ci-dessous

-         solliciter une subvention au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR)

**8/ Affaires diverses**

Maurice Decat informe le conseil municipal qu’à la suite de l’audit réalisé pour vérifier l’état des ponts sur la commune, il est nécessaire d’entreprendre des travaux sur le pont de la rue des Grillons. Deux entreprises ont fait parvenir des devis pour l’étude des ouvrages à entreprendre. Ces devis sont à l’étude.

Anne-Elisabeth Bourguignon propose également de faire appel au PNR pour une éventuelle subvention et de faire intervenir un architecte du patrimoine pour l’étude des travaux.

Maurice Decat informe le conseil municipal que des travaux d’entretien sont à prévoir pour le toit de l’église. Les demandes de devis sont lancées.

Franck Laugier fait part de son inquiétude face aux potentielles augmentations des impôts et des taxes auxquelles devraient faire face les ménages dans les prochaines années.

Le conseil municipal s’accorde sur le fait qu’il faudra communiquer afin de bien expliquer les raisons des augmentations auprès des habitants si cela s’avère nécessaire.

Laurence Dufiet informe le conseil municipal qu’elle souhaite organiser une journée « nettoyage du village » au printemps. Date du 26 mars à confirmer.

Franck Laugier questionne le Maire au sujet des parrainages pour l’élection présidentielle. Il souhaite avoir si M. Baguet a reçu des demandes.

M. le Maire confirme que plusieurs partis ont fait une demande de parrainage mais qu’il ne donne pas suite.

Jacques Bach informe le conseil municipal que les problèmes de référencement pour l’installation de la fibre devraient être résolu très prochainement.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 55.